

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 7 février 2019**

## ORDRE DU JOUR

• APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018	2
• DECISIONS DU MAIRE	3
<b>FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE</b>	<b>5</b>
• 2019-02-01 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019	5
<b>EDUCATION - JEUNESSE</b>	<b>17</b>
• 2019-02-02 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT DU CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE 2019-2021	17
• 2019-02-03 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX DE LA COMMUNE DE CRAPONNE	17
<b>COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>17</b>
• RAPPORT 2017 AQUAVERT	17
• RAPPORT 2017 SAGYRC	19
• RAPPORT 2017 SIGERLY.	20
• RAPPORT METROPOLE DE LYON.	24
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>29</b>

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.*

**M. RANTONNET.-** Bonsoir Mesdames et Messieurs.

L'appel est confié à Gilles Dassonville.

*(Il est procédé à l'appel.)*

**Pouvoirs :** Olivier Laverlochère, Georgette Barbet, Christelle Poulard, Anita Rodamel, Annie Jambon, Claire Fay

**Secrétaire de séance :** M. Gotteland

◆◆◆◆◆

**M. RANTONNET.-** Je vous remercie. Maurice Gotteland accepte d'être le secrétaire de notre séance, je l'en remercie.

Ce conseil municipal est dédié au débat d'orientations budgétaires, et nous commençons, comme à l'accoutumée, par l'approbation du compte rendu du conseil municipal précédent.

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018**

**M. RANTONNET.-** Y a-t-il des commentaires ?

**M. GUILLON.-** Il me semblerait qu'il faudrait revenir sur les décisions. Celui du 5 octobre a été évoqué mais il ne me semble pas qu'il y ait eu ensuite un vote. Je peux me tromper, j'ai rêvé depuis, mais il me semble que c'est cela.

Ensuite, je voterai contre ce compte rendu parce que vous avez censuré toutes mes questions au dernier conseil, mais vous en remettez deux aujourd'hui. Je ne sais pas pourquoi vous les avez choisies, alors qu'il y en a beaucoup d'autres.

Je voterai contre.

**M. RANTONNET.-** Très bien c'est noté. Monsieur Kretzschmar ?

**M. KRETZSCHMAR.-** Merci Monsieur le maire.

Je ferai trois remarques :

La première : il me semble qu'on a un exemplaire qui n'était pas définitif parce qu'il y avait beaucoup de coquilles et de corrections apparentes. Je pense que cela doit être une erreur technique. Ce compte rendu n'est donc pas totalement conforme.

Par ailleurs, nous avons eu largement l'occasion d'en discuter, je n'ai pas forcément les capacités articulatoires de notre collègue Gilles Dassonville de ce soir ; je l'en remercie au passage. J'en suis désolé mais, vous le savez chers confrères, j'ai de vraies difficultés d'expression, et il me semble que nous nous étions mis d'accord sur

une lecture possible des passages inaudibles dans mes expressions. Cela n'a pas du tout été fait pour ce compte rendu, je le regrette encore une fois.

Dernier point, en page 24, à propos du vote sur le vœu concernant la mission locale, notre explication de vote n'apparaît pas dans le compte rendu. Elle a été intégrée dans la suspension de séance. Elle ne fait pas partie du compte rendu, ce qui est tout à fait dommage ; on ne comprend pas forcément notre non-participation au vote.

Merci.

**M. RANTONNET.-** Nous examinerons vos remarques respectives.

Concernant le compte rendu du Conseil précédent, vous avez reçu l'exemplaire, avant correction des fautes d'orthographe.

Mais lors de la réunion des Présidents, il a été remis l'exemplaire définitif à chaque Président de groupe présent dans cette instance.

Enfin, je vous invite à l'avenir et je l'ai déjà évoqué avec vous par le passé, chaque fois que vous constatez des erreurs sur le compte rendu, ce qui est parfaitement possible, à ne pas attendre le jour du Conseil municipal pour vous en inquiéter. Vous recevez les enveloppes des délibérations une huitaine de jours avant le conseil, comme il en est d'usage. Sans attendre et en coordination avec les Présidents des groupes, vous avez le temps nécessaire pour vous manifester avant le Conseil, de façon, que nous puissions vous donner l'exemplaire définitif, corrigé d'éventuels oublis ou contractions de texte que vous pourriez avoir constaté.

Je mets aux voix ce compte rendu.

*(Il est procédé au vote.)*

**LE COMPTE RENDU EST APPROUVE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU COEUR, DE M. KRETZSCHMAR ET DE M.GUILLON.**

- **Décisions du Maire**

*(Présentation des décisions par M. le Maire.)*

**M. RANTONNET.-** Y a-t-il des questions sur ces décisions ?

*(Aucune.)*

**ACTE EST DONNE A M. LE MAIRE**

**M. LAMBERT.-** Monsieur le Maire, s'il vous plaît,

Je voudrais que nous ayons la réponse à M. Guillon s'agissant des questions diverses.

**M. RANTONNET.-** Qui dit question, dit point d'interrogation. C'est la raison pour laquelle nous avons retenu deux questions dans les cinq points évoqués par M. Guillon, les autres points étant des débats et non des questions.

À l'inverse, chaque fois que M. Guillon posera une question, comme vous venez si bien de le souligner, cette question sera intégrée à l'ordre du jour.

Je rappelle aussi à M. Guillon qu'il doit fournir ses questions, de même que ses courriers éventuels, dans les délais qui s'imposent à chacun des groupes, le vôtre comme le nôtre ; c'est-à-dire le jour de la réunion des présidents qui a lieu J-8 avant le conseil municipal. C'est repris, Monsieur Guillon, dans notre règlement intérieur. Il n'a pas changé depuis le début de ce mandat et vous l'avez voté. Vous ne constituez pas un groupe, mais vous y êtes soumis à titre individuel, comme chacun des conseillers, et bien évidemment comme chacun des groupes.

Voilà la réponse que je voulais vous apporter.

**M. LAMBERT.-** Je vous demande une suspension séance.

**M. RANTONNET.-** Allez-y ! Trois minutes ?

*(La séance du conseil municipal est suspendue.)*

**M. RANTONNET.-** Au terme des trois minutes, nous reprenons le cours normal de notre conseil.

Monsieur Calabre, vous avez la parole.

**M. LAMBERT.-** Non, s'il vous plaît, vous me donnez la parole.

**M. RANTONNET.-** Je vous accorde 30 secondes Monsieur Lambert, allez-y.

**M. LAMBERT.-** Aucun règlement intérieur, Monsieur, ne fixe la durée de mon intervention.

Chacun le sait ici, les idées défendues par M. Guillon ne sont pas les miennes et ne coïncident pas souvent à celles de notre groupe. Il n'en demeure pas moins que la liberté, et en particulier la liberté d'expression, devrait à tout instant et en tout lieu être défendue. À plusieurs reprises, nous avons pu constater, aussi bien dans cette enceinte que dans le bulletin municipal, que votre conception de la liberté d'expression n'est pas celle du droit de la République.

Vous vous arrogez le droit de fouler aux pieds la libre expression des élus que nous sommes, et ceci ne saurait être accepté.

Lors du dernier conseil municipal, Alain Guillon vous a posé un certain nombre de questions. Vous avez utilisé la pirouette du point d'interrogation en disant : « une question doit se terminer par un point d'interrogation et lorsqu'il n'y a pas de point d'interrogation... », alors que l'on peut parfaitement formuler une question et demander une réponse sans qu'il y ait pour autant un point d'interrogation. Vous utilisez cette pirouette pour éluder le débat.

Aujourd'hui même, alors que M. Guillon, avait pris soin d'envoyer à l'ensemble des élus une liste de questions, ainsi qu'à votre directeur de cabinet et à vous-même. Ces

questions étaient assorties précisément d'un point d'interrogation ; à nouveau, vous le privez de parole.

Je trouve, et notre groupe considère, que cette manière d'agir n'est pas conforme ni à la loi, ni aux traditions de Francheville. Je ne reviendrai pas à ce qui s'est fait par le passé mais jamais je n'ai privé une opposition de son droit de libre parole.

Dans ces conditions, nous considérons que chaque élu a une fonction légitime de représenter les citoyens qui lui ont accordé leur confiance et que, en le privant de parole dans cette enceinte, vous muselez les citoyens qui n'ont pas voté pour vous.

Dans ces conditions, nous n'avons plus rien à faire dans cette enceinte et nous vous souhaitons une bonne soirée.

**M. RANTONNET.-** Nous vous souhaitons aussi une très bonne soirée.

*(Le groupe Francheville au cœur, M. Kretzschmar et M. Guillon quittent la salle du conseil municipal.)*

**M. RANTONNET.-** Monsieur Calabre, vous avez la parole pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2019.

## FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

- **2019-02-01 Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019**

**M. CALABRE.-** Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Le premier point à l'ordre du jour de ce conseil municipal concerne le débat sur les orientations budgétaires qui sous-tendront le budget qui sera soumis au conseil municipal le 28 mars prochain en même temps que le compte administratif et le compte de gestion de la commune.

Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires qui a été communiqué aux membres du conseil. Je rappellerai que la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 demande que pour les communes de plus de 3 500 habitants, le maire présente un rapport...

J'inviterais les conseillers à m'écouter soigneusement parce que c'est un sujet très ardu, difficile et pénible, laborieux mais *in fine* intéressant.

Donc, le maire doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la structure de la dette dans les deux mois précédant le vote du budget. Ce rapport donnant lieu à un débat.

Un décret de juin 2016 précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de ressources humaines. Ceci fait l'objet de l'annexe 3 du rapport qui vous a été présenté.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 introduit deux demandes supplémentaires : préciser les objectifs qui concernent l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement en termes d'emprunts.

Je peux souligner que nous satisfaisions déjà à ces deux points depuis le début puisque ces objectifs étaient chaque fois chiffrés et présentés dans le rapport.

Enfin, un élément nouveau est apparu concernant la nature de la délibération : le vote porte dorénavant sur le rapport alors qu'il portait auparavant sur la tenue du débat et la présentation d'un rapport. Donc, lorsque nous passerons au vote tout à l'heure, celui-ci portera sur le rapport. Une circulaire nous l'a rappelé, je ne la citerai pas mais il est un fait que cela sera bien pris en compte dans la délibération et dans son compte rendu.

En introduction à ce débat, je vais présenter les éléments prévisionnels de l'exécution budgétaire dont les résultats détermineront une partie des moyens disponibles pour 2018.

Je présenterai ensuite :

- les éléments principaux de contexte qui conditionnent les orientations budgétaires qui seront proposées pour 2019 ;
- les investissements prévus pour 2019 ;
- les grandes orientations budgétaires soumises à votre débat.

Je me permets de rappeler que le débat portera sur les orientations budgétaires générales et non sur le budget ou sur le compte administratif, donc pas sur l'exécution budgétaire de 2018, que nous allons voir dans un instant, ni sur le budget puisque ceux-ci seront examinés lors du conseil municipal du 28 mars.

Nous sommes désormais bien coordonnés avec M. Buache, que je remercie très chaleureusement pour son apport à cette présentation et qui a travaillé en amont pour le budget.

### ➔ **Contexte budgétaire**

Nous allons d'abord voir quel est le résultat, sous forme provisoire, de l'exercice de l'exécution budgétaire 2018. Les données définitives feront l'objet du compte administratif, mais ce compte administratif ne sera soumis au vote qu'en mars 2019 puisqu'il doit être aussi validé par le comptable public qui, lui-même, présente et soumet à votre vote, le compte de gestion.

Donc, il s'agit d'éléments provisoires mais qui ne pourront faire l'objet que d'ajustements très mineurs.

Ce qui est à retenir, c'est que l'exécution budgétaire de 2018 dégage une épargne brute de 1 621 k€.

Il en a résulté un taux d'épargne brute de 12 %. Ce taux est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Cela est technique, mais il faut avoir à l'esprit qu'un bon taux d'épargne brute doit être égal ou supérieur à 10 %, nous avons un taux d'épargne brute très satisfaisant de 12 %, ceci d'ailleurs depuis le début de notre mandature.

En 2015, il y a eu un taux d'épargne brute plus élevé du fait que nous avons enregistré cette année-là, d'une part, une réduction des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale alors que, parallèlement, nous avons eu un supplément important de droits de mutation. Nous avions prévu 600 k€ et nous étions arrivés à un peu plus de 800 K€ en 2017.

En conséquence de cette épargne brute, l'autofinancement en 2018 recouvrera cette épargne brute pour 1 621 K€.

Les recettes exceptionnelles concernent essentiellement des indemnités d'assurance dommage pour les problèmes et la réparation des toitures suite aux jours de grêle de l'été 2018.

Des recettes d'investissement spécifiques recouvrent essentiellement le remboursement de la TVA et la taxe d'aménagement qu'a perçue la commune l'an dernier.

Finalement, cet autofinancement a pu répondre à des dépenses d'investissement. Ces dépenses d'investissement ont recouvert, d'une part, le remboursement de la dette. Chaque année, nous avons un remboursement de capital de 593 k€ en 2018, mais surtout des dépenses d'équipement très importantes : 5 M€ d'investissement en 2018.

Ces investissements ont concerné :

↳ les sports :

- le parc sportif : 2,5 M€ ;
- travaux et aménagement dans les bâtiments sportifs, notamment le COSEC : 0,210 M€ ;

↳ la culture

- aménagements dans les bâtiments : 90 k€

↳ le cadre de vie :

- parc de loisirs du Bruissin : 469 k€ .
- acquisition de la parcelle de la Doulline : 0,26 M€

↳ l'éducation



Il s'est agi de l'installation de selfs dans les trois restaurants scolaires, de travaux et d'aménagements dans les écoles. Vous voyez l'effort considérable que nous avons consacré au champ scolaire puisque cela atteint 530 k€.

↳ la sécurité :

- vidéoprotection : 50 k€

↳ le social et la petite enfance:

- CCAS et les logements d'urgence : 29 k€
- crèches : 30 000 €.

Compte tenu de ces dépenses d'investissement, y compris le remboursement de l'emprunt, le financement de ces dépenses s'est fait par :

- l'épargne donc nous avons parlé tout à l'heure, les recettes spécifiques d'investissement et les recettes exceptionnelles. Donc, au total l'autofinancement de 2,157 M€ ;
- un emprunt d'1 M€ ;
- le fonds de roulement important dont nous disposons. Il nous a permis de financer l'investissement tout en ayant un peu de trésorerie au 31 décembre de 142 k€.

Compte tenu de l'emprunt dont j'ai parlé tout à l'heure, l'emprunt mobilisé en 2018, l'encours de dette a légèrement augmenté. Vous voyez qu'il a augmenté de 400 k€ puisqu'il était de 5,980 M€ en décembre 2017, il est passé à 6,388 M€ en décembre 2018. On a certes emprunté 1 M€, mais on a remboursé 600 k€, l'augmentation de l'encours de dette est donc de 400 k€.

Il est à noter que la commune de Francheville bénéficie d'une dette par habitant très faible : 438 € inférieure à la moitié de la dette moyenne par habitant pour les communes de la même strate, d'une dimension comparable. Cela montre évidemment que nous avons de larges marges de possibilité d'emprunt, et nous avons encore de larges marges de possibilité d'emprunt en termes de sécurité et de santé financière.

*(Présentation de graphiques.)*

La sécurité financière est une préoccupation des services financiers.

Ces graphiques résument un ratio appelé « capacité de désendettement ». Elle est d'un peu moins de 4 ans en ce qui nous concerne pour la fin de l'année 2018. Cette capacité de désendettement, c'est le rapport de l'encours de dette sur l'épargne brute. Le signal qui mérite de l'attention est celui de 10 ans de désendettement, nous n'en sommes qu'à 4 ans, c'est-à-dire que nous avons de la marge pour emprunter, autant en profiter pour accroître, à travers nos investissements, le service public et le service rendu à l'ensemble des Franchevillois.

Compte tenu de ces résultats de l'exercice 2018 et du contexte budgétaire qui se présente pour 2019, nous pourrions vous proposer des orientations budgétaires.

### ➤ Recettes de fonctionnement

Les éléments de contexte concernent d'abord les recettes de fonctionnement prévues pour 2019 :

#### ➤ Dotation globale de fonctionnement

Cette dotation que donne l'État à la commune baissera d'environ 80 k€ en raison de mécanismes sur lesquels je ne m'attarderais pas, mais disons que la dotation forfaitaire au niveau national subit une légère baisse en raison de l'augmentation parallèle d'un mécanisme de péréquation au niveau national : la péréquation verticale entre les collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire. Par conséquent, la dotation globale de fonctionnement baissera pour toutes les communes, cette baisse sera pour nous d'environ 80 k€.

#### ➤ Fonds de péréquation de la taxe professionnelle

Il baissera de 20 k€, c'est minime.

#### ➤ Bases fiscales

Ce sont les bases qui permettent de calculer les impôts locaux. Depuis la loi de finance pour 2019, ces bases sont indexées sur l'inflation. Donc, compte tenu de l'inflation, la loi de finance fixe une revalorisation des bases fiscales de 2,2 %, ce qui nous conduira à un supplément de revenus fiscaux de 170 k€ ; il s'agit de la taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non-bâti.

#### ➤ Droits de mutation

Nous avons retenu l'hypothèse très prudente de 600 k€ étant entendu qu'en 2018 nous avons réalisé plus de 900 k€. Par conséquent, nous préférons rester sur une prévision prudente des recettes au regard ce que l'on peut attendre du côté des dépenses.

Nous passons au contexte budgétaire qui concerne les dépenses de fonctionnement 2019 telles qu'elles apparaissent suite aux éléments nationaux et locaux.

### ➤ Dépenses de fonctionnement

Tout d'abord, il y a un système de péréquation, de redistribution de la masse fiscale entre les communes, cette fois-ci, il s'agit de la péréquation horizontale puisqu'elle est entre les communes et les collectivités territoriales.

En clair, « péréquation » signifie que l'on emprunte aux riches pour donner aux pauvres, on prend un peu aux collectivités les plus riches pour donner aux collectivités les plus pauvres.

La Métropole fait partie des communautés riches et Francheville, au sein de la Métropole, ne fait pas partie des communes les plus pauvres. Cela signifie, par

conséquent, que dans la péréquation nous donnons un peu aux autres. Ceci se traduira par une contribution de 150 k€. C'était la même chose cette année.

La loi SRU : on peut dire qu'il s'agit d'une pénalité liée au nombre de logements sociaux au regard de l'objectif de 25 % de logements sociaux à mettre en place. L'an dernier, ce prélèvement était d'environ 93 k€, nous le supporterons cette année encore, il sera de 110 k€ en 2019. En revanche, en 2020 seront déduites de ce prélèvement les subventions que vous avez bien voulu voter en faveur des sociétés de bailleurs sociaux ce qui nous permettra de récupérer à peu près 90 k€.

Enfin, un dernier point, qui a d'ailleurs été voté par le conseil municipal : le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des inondations) à la Métropole est reporté. Il y avait deux possibilités, soit le reporter fiscalement soit le prendre à la charge du budget de la mairie ; le conseil municipal a choisi de le prendre en charge dans le budget de la mairie. Cela traduit l'attention que nous avons, dès le début de notre mandat, de maintenir les conditions fiscales et d'éviter d'alourdir la fiscalité qui pèse sur la population. Par conséquent, ceci va amputer le budget de 75 k€

Voilà donc quels sont les éléments de contexte budgétaire dans le cadre duquel nous avons élaboré nos propositions d'orientations budgétaires pour 2019 dans lesquelles les investissements constituent un élément pivot.

### ➤ **Les investissements**

En 2018, leur montant était de 5 M€. En 2019, la commune investira 5,8 M€, soit un montant considérable. Sur ce montant de 5,8 M€, 5 M€ correspondent à des crédits nouveaux, les 800 k€ étaient des investissements engagés et non réglés en 2018, qui sont donc reportés en 2019.

Ces 5 M€ se répartissent ainsi : 3,9 M€ pour Programme Pluriannuel d'Investissement et le reste pour les investissements dits « courants ». Il s'agit en fait de dépenses d'équipement, de renouvellement de matériels, d'entretien des bâtiments, de petits équipements aussi, et des équipements qui peuvent être plus importants qui entrent dans des programmations pluriannuelles. Le PPI, lui, porte sur des chantiers qui sont dès le départ pluriannuels.

De façon plus précise, le PPI indique les grands chantiers de la commune :

- la poursuite et la finalisation du chantier du complexe sportif et des sites sportifs pour un montant d'un peu plus de 3 M€ ;
- des acquisitions foncières, stationnement et parcs : il s'agit essentiellement de dépenses d'investissement qui concernent les parcs, puisque ce sont 128 k€ pour les parcs, 8 k€ pour un tènement foncier acheté à Carrefour pour la viabilisation de la bordure du complexe sportif, et 40 000 € de frais de notaire pour des acquisitions de terrain que vous avez votées pour le parking des Trois oranges ;

- sécurité publique, déploiement de la fibre : il s'agit de la fibre concernant les équipements municipaux. C'est la fibre municipale pour le fonctionnement des locaux et des bâtiments de la commune et non pas la fibre privée concernant les particuliers, qui est un domaine tout à fait différent.

Cette fibre qui relie les différents bâtiments est utilisée pour la transmission de l'information mais permet aussi de transmettre les signaux et l'information de la vidéoprotection. Nous avons donc lancé un marché unique qui couvrirait l'ensemble de la fibre, nous ne pouvions pas décomposer les deux parties, puisque c'est le même opérateur et donc la même entreprise qui assurera ce chantier et qui mettra en place un complément de système de vidéoprotection. L'ensemble du chantier s'élève à un peu moins de 450 k€.

- Quartier de Bel-Air : études pour la future école de Bel-Air. Il faut savoir quel sera le schéma retenu. 50 k€ sont déjà inscrits pour cette opération ;
- Aire du Bruissin, cimetières : Pour les cimetières, il s'agit de reprise de concession et des travaux, s'agissant de l'aire du Bruissin, ce seront des travaux liés aux toilettes ou ce genre de choses. Cela nous conduit à 50 k€ ;
- Selfs dans les restaurants scolaires : 93 k€ en 2018, et nous finalisons avec 33 k€ en 2019.

Tels sont les principaux investissements en chantier pour l'année 2019.

### ➤ Orientations budgétaires

Au regard du contexte, des résultats de 2018, des chantiers en cours et de l'ensemble de l'effort fait par l'ensemble de la commune, et notamment par les services et les personnels de la commune, nous pouvons vous proposer une évolution et les orientations budgétaires suivantes, dans la mesure où les perspectives de dépenses reposent sur le travail réalisé en interne par l'ensemble des services et des personnels.

Fort de l'engagement qu'a pris cette municipalité dès 2014, les taux communaux de la fiscalité locale sont maintenus. Nous ne les avons jamais augmentés, nous les avons même légèrement baissés la première année ; il s'agit des taux de la taxe d'habitation, du foncier non-bâti et du foncier bâti.

Concernant les grandes masses budgétaires, nous vous proposons :

- une réduction de 2 % des charges à caractère général, des charges de fonctionnement ;
- une augmentation de 2,4 % des dépenses de personnel.

Il y a dans cette augmentation une partie mécanique que l'on peut évaluer à 1,4 %, qui résulte du Glissement Vieillesse Technicité : le personnel d'une collectivité enregistre chaque année des promotions, des avancements au choix ou automatiques, il y a en outre une mesure de réforme des parcours

professionnels et des rémunérations. Cet ensemble représente à peu près 1,4 % de masse salariale en plus.

Par ailleurs, en 2019, nous avons le plaisir et la chance de recruter un certain nombre de cadres supérieurs dans la mairie. Par conséquent, en 2018, leurs emplois n'ont été occupés que partiellement mais ils seront normalement à temps complet en 2019, ce qui affecte la masse salariale. En outre, une personne sera recrutée pour compléter le dispositif de suivi des assemblées, des conseils. Ceci conduit évidemment à cette augmentation des dépenses de personnel, compte tenu de l'attention que nous accordons aux conditions de travail, de lieu et de rémunération de l'ensemble des agents de la collectivité.

- Les subventions aux associations sont maintenues au même niveau en 2019 qu'en 2018 pour l'ensemble des associations ;
- Dans le domaine social, les subventions sont aussi maintenues pour le centre communal d'action sociale et le centre social Michel Pache, en rappelant que ce dernier est une association mais que les centres communaux d'action sociale sont toujours des établissements publics, qui bénéficient toutefois d'une subvention importante ; ceci fera l'objet du budget que nous vous soumettrons en mars prochain.

Voici donc une présentation synthétique du rapport d'orientations budgétaires à partir duquel les nombreux conseillers municipaux qui restent présents – il en reste 26 - vont pouvoir débattre.

Merci.

**M. RANTONNET.-** Merci Monsieur Calabre pour cette présentation synthétique, bien sûr, exhaustive, tout de même, et en tout cas très claire qui met bien en avant les résultats et la projection pour 2019.

Avez-vous des questions, des commentaires, des suggestions à faire ?

Je vous cède la parole, je la reprendrai ensuite.

**M. DE PARISOT.-** Tout d'abord, je remercie Serge Calabre pour sa présentation synthétique, claire et, je pense, accessible à tous.

L'impression qui se dégage de cette présentation est que tous les indicateurs semblent au beau fixe et évoluent dans le bon sens. J'en viendrais presque à me dire : pourquoi ne va-t-on pas plus vite sur des investissements à venir ? Il me semble qu'on aurait la possibilité d'aller un peu plus vite dans les projets futurs.

**M. CALABRE.-** Les indicateurs sont tout à fait sains, c'est un avantage, en particulier en matière de financement, de sécurité financière et de possibilités de remboursement. En général, dans nos travaux budgétaires, nous réfléchissons sur plusieurs années dans un cadre prospectif. Notre préoccupation est de maintenir cette santé financière pour la prochaine municipalité quelle qu'elle soit. Nous ne voulons absolument pas

hypothéquer par les dépenses d'aujourd'hui ce qui devra être fait dans le prochain mandat.

En ce qui concerne les investissements simples, nous les assurons sans problème, qu'il s'agisse du renouvellement du parc ou de l'entretien des bâtiments sur lequel je me permets de dire que nous avons dû faire de grosses dépenses parce que notre patrimoine immobilier a été mal ou insuffisamment entretenu pendant des années ; cela explique une partie des investissements courants : en deux ans, nous investirons plus de 10 M€.

S'agissant des gros chantiers, ils supposent une longue phase d'analyse, d'études et de préparation. D'autres personnes, plus qualifiées que moi, pourraient en parler, aujourd'hui ou en mars, mais il peut y avoir des conditions extérieures ; ainsi, j'ai cité les études concernant l'école de Bel-Air. Or cette école a été soumise pendant plusieurs années à des contraintes qui dépassaient ce qui était à notre main. Par conséquent, il n'était pas possible de le faire tant que la situation n'était pas clarifiée. Elle a pu l'être récemment mais se pose maintenant la question : que faire ? Faut-il construire une nouvelle école ou faut-il la réhabiliter ? Il faut avoir une projection démographique de la population scolaire.

Ceci est long et suppose également d'être bien accompagné. Par conséquent, nous aurons une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude, ensuite les études seront lancées et enfin le chantier.

Pour différentes raisons, nous sommes très soucieux du bon fonctionnement et du respect des règles démocratiques et de la République ; je dis cela comme cela par hasard. L'une des règles est qu'il n'est peut-être pas justifié d'engager des investissements importants à quelques mois d'une élection ; une autre municipalité, quelle qu'elle soit, prendra la suite.

Je me permets de donner mon appréciation personnelle. Si l'on ne prend pas le budget global mais le budget disponible, d'environ 14 M€, je crois que l'on ne peut faire qu'une opération de plus de 5 M€ dans un mandat. En revanche, elle est très structurante. C'est vrai que ce mandat a été très structuré par le chantier du complexe sportif et je pense que l'école de Bel Air structurera probablement le prochain mandat. Il faut donc bien le préparer. C'est pourquoi nous n'avons pas beaucoup de possibilités de grands chantiers. Surtout, il y a l'idée de maintenir les potentiels financiers, notamment en matière d'emprunt pour le mandat suivant. En matière d'emprunt, il y a certes un remboursement, mais il y a aussi la charge financière. Quand on emprunte, on doit supporter les frais financiers qui se répercutent sur l'épargne, et l'épargne sur les capacités d'emprunt. Il faut donc avoir une cohérence d'ensemble qui nous permet de maintenir un potentiel important de financement des investissements pour la suite.

**M. GOURRIER.-** Indépendamment des soucis d'équilibre financier, il faut savoir que les opérations de gros investissement sont des opérations lourdes tant sur le plan administratif, car elles prennent beaucoup de temps, que sur le plan du suivi des chantiers.

Avec les services techniques, je suis amené à suivre le chantier du parc sportif. Il est évident qu'on n'a pas forcément les capacités à suivre beaucoup d'opérations de ce type en même temps parce qu'il faut savoir que si on veut qu'une opération soit réussie, il faut qu'elle soit suivie au jour le jour par les services, il est évident que cela mobilise beaucoup de forces. C'est aussi une des raisons pour lesquelles on ne peut pas mener beaucoup d'opérations de très grande importance simultanément.

**M. RANTONNET.-** Je vais compléter ces propos.

Effectivement, Francheville a une capacité d'investissement dans un mandat de l'ordre de 15 M€, c'était le cas dans le mandat précédent, c'est le cas dans celui-ci, avec des délais administratifs longs mais qui garantissent la transparence pour tout un chacun. Prenons par exemple le parc sportif, ce sont deux ans de procédure juridique pour qualifier le projet, plus deux ans de marché et deux ans de construction ; cela fait un mandat. Et ce sont 5 M€ TTC.

Donc, un tel projet mobilise les équipes. Aller au-delà serait souhaitable, nous en avons tous envie et Francheville en a la capacité financière. Mais les équipes ne pourraient pas suivre. Ce point est important pour la qualité du suivi.

Ensuite, la Monopole intervient sur les investissements qui relèvent de son champ de compétence avec les délais qui sont ceux d'une grande administration.

Tel est ce que je peux dire en synthèse et en trois points. Y a-t-il d'autres questions ?

J'ai deux ou trois informations supplémentaires pour compléter ce que vient de dire Serge Calabre.

D'abord, je regrette l'absence de notre opposition dans un débat d'orientations budgétaires. Je constate que leur intervention était minutieusement écrite et programmée. Je déplore cette absence de participation au débat budgétaire de la ville, parce qu'une démocratie a besoin d'une opposition. Une opposition représente des électeurs et un élu représente plus que lui-même. Les citoyens apprécieront.

Je reviendrai en fin de Conseil Municipal, sur la posture de notre opposition municipale.

Sur le débat d'orientations budgétaires, je souhaite comparer Francheville aux autres villes du secteur. Pourquoi ? Parce qu'on se rapproche de la fin de mandat et qu'il est utile de faire un point sur les orientations budgétaires de ce mandat.

Je voudrais commencer par l'environnement budgétaire national qui a beaucoup pesé dans ce mandat.

La France restera cette année championne du monde toutes catégories de la pression fiscale. En 2019, la France battra un double record : 100 % de la richesse créée partira en dette publique avec 100 Md€ de déficit public. Ce double record aura une double conséquence :

1. La croissance française sera la plus faible de la zone euro, ce qui aura des impacts pour les villes ;
2. La France sera le seul pays de la zone euro à franchir la barre fatidique de 3 % de déficit ; c'est-à-dire le fameux plafond de verre signé par la France et qui engage la France avec nos partenaires européens.

En 2017, le déficit de l'État était de 60 Md€. En 2019, il dépassera les 100 Md€. Grosso modo, les dépenses de l'État frôleront les 400 Md€ alors que les recettes d'impôts et de taxes seront limitées à 300 Md€. Si l'on met ces chiffres en concordance : 100 Md€ de déficit sur 400 Md€ de dépenses, le déficit budgétaire ne sera pas de 3 %, il sera de 25 % dans notre pays.

Donc, pour équilibrer les comptes 2019 de la France, il faudrait couper 1 € sur quatre de dépenses publiques, soit augmenter les impôts de 33 %, soit réduire un peu plus les dotations de l'État aux différentes collectivités locales.

Connaissez-vous un seul ménage, une seule entreprise, une seule commune capable de tenir longtemps comme cela ?

Francheville, cela a été évoqué par Serge Calabre, ne connaît pas de déficit budgétaire. Heureusement, Francheville est libérée de cette contrainte, et les Franchevillois avec nous.

Lors des élections, nous avons pris l'engagement avec les Franchevillois de ne pas augmenter les impôts locaux. C'est fait.

Pour la dernière année complète du mandat, il me semble utile de mettre en perspective les orientations budgétaires de notre mandat et de comparer Francheville avec les autres communes de notre bassin de vie.

Commençons par la fiscalité locale :

En 2013, pour la dernière année du mandat de mon prédécesseur, Francheville affichait une fiscalité locale moyenne de 579 €/habitant. Francheville figurait sur la troisième marche du podium des villes les plus imposées de l'Ouest lyonnais derrière Ste Foy et après Lyon.

En 2017, les contribuables franchevillois ont en moyenne 20 € de plus en poche, et Francheville a quitté le podium maudit pour revenir à une fiscalité locale moyenne que nous avons promise aux Franchevillois.

Francheville est la seule ville de notre bassin de vie à avoir baissé les impôts locaux pour baisser la dépense publique – seules deux villes l'ont fait dans le département du Rhône. Dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on dit crédibilise, ici comme ailleurs, la parole publique.

Francheville n'a jamais connu par le passé de baisse de sa fiscalité locale. De plus, cette promesse a été réalisée en 2014, en dépit d'une baisse sans précédent des dotations de l'État qui, dans ce mandat, sera de 3,5 M€. Pour s'en convaincre, il suffit



de comparer le 1,450 M€ de dotations de l'État perçu en 2013, dernière année du mandat précédent, avec seulement les 725 k€ qui seront perçus en 2019, la même somme qu'en 2018.

Qu'en est-il pour les investissements et l'endettement du mandat ?

Dans ce mandat, Francheville investira un peu plus de 15 M€. Vous constatez que les économies réalisées sur le fonctionnement sont restituées pour partie aux ménages, avec la baisse des impôts locaux et sont affectées pour partie aux investissements.

Côté endettement, Francheville n'atteindra pas la pointe d'encours d'endettement du mandat précédent, qui était de 9 M€ en 2011. Les économies réalisées dans ce mandat nous permettent de moins emprunter pour le parc sportif, que dans le mandat précédent.

Ainsi, l'endettement par habitant à Francheville sera inférieur dans ce mandat à ce qu'il était par le passé. En 2019, la dette sera limitée à 552 €/habitant contre 620 €/habitant en 2013.

Cette belle performance dans ce mandat, qui est exigeant en matière budgétaire, nous place sur le podium des villes peu endettées pour financer les investissements futurs.

Aujourd'hui, les Franchevillois sont deux fois moins endettés que les Français des 500 villes de la strate comparable des villes de 10 000 à 20 000 habitants. Si vous prenez 15 000 habitants en moyenne, vous multipliez par 500, cela fait 7,5 millions de personnes ; les Franchevillois sont deux fois moins endettés que les 7,5 millions de Français qui habitent des villes comparables à la ville de Francheville.

Talleyrand disait : « *Quand je me regarde, je me désole, et quand je me compare, je me console.* »

Francheville dispose – cela a été souligné par Serge Calabre - de la sécurité financière pour financer son développement et se préparer à un cadrage budgétaire plus complexe dans le prochain mandat.

Nous y reviendrons certainement, et je n'en doute point au vu de la réaction de ce soir, au cours des prochains mois, dans d'autres réunions publiques et dans d'autres lieux.

S'il n'y a pas d'autres interventions, Mesdames et Messieurs, chers collègues, vous l'avez vu, une gestion rigoureuse ne sacrifie pas les services publics. Une gestion saine constatée l'an dernier par la Chambre régionale des comptes et par CANOL, qui nous avait mis sur la seconde marche du podium des villes les mieux gérées permet de rendre de l'argent aux contribuables et de préparer l'avenir.

L'État devrait écouter un peu plus les maires, mieux vaut tard que jamais.

Je mets maintenant ce rapport aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LE RAPPORT EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

## ÉDUCATION - JEUNESSE

- **2019-02-02 Autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit du centre social Michel Pache 2019-2021**

*Présentation du rapport par Mme Quiblier.*

**M. RANTONNET.-** Je vous remercie. S'il n'y a pas de question particulière, nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**LE RAPPORT EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

- **2019-02-03 Autorisation de signature de la convention d'utilisation de locaux de la commune de Craponne**

*Présentation du rapport par Mme Barbier.*

**M. RANTONNET.-** Y a-t-il des questions sur ce rapport ? *(Aucune.)*

Je le mets donc aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LE RAPPORT EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

**M. RANTONNET.-** Nous en avons fini avec les délibérations, nous abordons maintenant les rapports d'activité, comme c'est toujours le cas en début d'année. Compte tenu des délais de conception et d'édition de ces rapports, nous allons commenter ce soir des rapports d'activité 2017 d'Aquavits, de la Métropole de Lyon, du SAGYRC et du SIGERLy.

## COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

- **Rapport 2017 Aquavert**

**Mme PETIT.-** Bonsoir,

Pour rappel, Aquavert est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).

Cinq communes sont adhérentes : Lyon, Tassin la Demi-lune, Francheville, Craponne, Saint-Genis les Ollières. Ste Foy les Lyon a maintenant quitté le SIVU, les communes restantes se sont réparties les pourcentages de participation communale afin de répondre au maximum de demandes de créneaux, notamment des écoles ; la priorité d'Aquavert étant de répondre à l'apprentissage de la natation pour les scolaires.

Les pourcentages sont les suivants :

- Lyon : 47,20 %
- Tassin la Demi-lune : 23 %
- Francheville : 14,31 %
- Craponne : 10,67 %
- Saint-Genis les Ollières : 4,82 %.

Ces pourcentages ont été calculés en fonction des besoins des écoles de chacune des villes.

Au total, les recettes du parc Aquavert se répartissent ainsi :

- 51 % sont issues des produits des services ;
- 49 % sont issues des participations communales.

### ➤ **Dépenses**

Côté charges, les dépenses à caractère général sont en baisse pour la troisième année consécutive. Cela rejoint le sujet présenté par M. Calabre et évoqué par M. le Maire : le SIVU, c'est également du service public, il est donc important de faire attention aux dépenses. Ces dépenses s'établissent à 459 098,73 €, soit une baisse de 3 % par rapport à 2015.

Les dépenses de fonctionnement, qui ont été travaillées vraiment finement, retrouvent un niveau équivalent à l'exercice 2012.

Les dépenses de personnel représentent 73,5 % des charges de fonctionnement du parc, hors charges financières et hors amortissements, ont atteint 1 371 662 € en 2016 et sont en baisse pour la quatrième année consécutive, avec une approche RH très fine pour optimiser, notamment, les postes de surveillants de bassin. On ne peut pas faire cela de manière vraiment aléatoire, c'est la sécurité de l'utilisateur qui est en cause ; c'est donc très important.

### ➤ **Investissement**

En 2016, 85 % des 467 k€ dépensés en investissement ont été consacrés à l'opération de réhabilitation/extension. Ces dépenses comprises dans le coût global d'opération sont liées aux prestations de maîtrise d'œuvre et aux études nécessaires à la conception du projet.

Leur financement s'est principalement effectué avec les capacités d'autofinancement du SIVU qui avait auparavant travaillé sur ce sujet.

Elles font apparaître un déficit de 58 992,84 € pour l'exercice 2016.

Ce résultat négatif vient impacter d'autant le solde d'exécution d'investissement reporté qui s'établissait, fin 2016, à 820 k€

### ➤ **Fréquentation**

*(Présentation des courbes de fréquentation.)*

Les courbes sont en baisse.

La fréquentation des piscines est globalement en baisse sur l'ensemble du secteur.

La plus grosse baisse est celle de l'espace forme. Il existe sur l'Ouest lyonnais des établissements privés qui proposent les mêmes prestations pour des prix très bataillés. La question se pose donc de savoir si c'est vraiment la vocation du SIVU, mais l'espace forme continue de fonctionner et rencontre encore du succès malgré la baisse.

### ➔ Recettes

En 2017, les recettes piscine ont stagné tandis que celles de l'espace forme diminuaient en raison de la baisse de fréquentation.

Les recettes du tennis et du minigolf sont vraiment une virgule dans le budget d'Aquavert. En effet, ces deux infrastructures sont en perte de vitesse en raison de leur état ; le tennis ne sera vraisemblablement pas maintenu dans le prochain projet.

Tel est ce que je peux dire sur l'année 2017. Je pense que le rapport sera plus complet l'année prochaine, pour 2018. Il vous indiquera où en est Aquavert par rapport aux projets travaux, quartier et piscine.

Ce document est consultable, de manière beaucoup plus élargie, sur le site d'Aquavert. Je vous en ai fait un condensé pour présenter les informations qui nous semblaient les plus pertinentes.

**M. RANTONNET.-** Je vous remercie. Je précise effectivement que tous ces rapports sont disponibles en ligne de façon beaucoup plus exhaustive C'est une mine d'informations ; nous avons le devoir et la responsabilité de formuler une synthèse de ces rapports annuels.

- **Rapport 2017 SAGYRC**

**M. RANTONNET.-** C'est un dossier important et je sais combien il vous tient à cœur Monsieur Dassonville.

**M. DASSONVILLE.-** Comme on vous l'a dit, il s'agit du rapport annuel 2017.

2017 est la dernière année précédant l'entrée en application de la loi GEMAPI qui a entraîné des changements institutionnels, avec l'entrée de la Métropole au sein du SAGYRC et l'adoption de nouveaux statuts lors du conseil syndical du 20 septembre 2017, ces nouveaux statuts ayant été approuvés par notre assemblée lors de sa séance du 14 décembre 2017.

Le 28 février 2018, le nouvel exécutif a été mis en place sans aucun changement dans la stratégie, malheureusement.

### ➤ **Faits marquants de l'année 2017**

L'équipe technique s'est renforcée avec l'arrivée de deux nouveaux ingénieurs territoriaux, dont un est affecté à la mise en œuvre d'actions de prévention qui se sont notamment traduites en 2018 par la mise en place du réseau dit des « Vigies de l'Yzeron ». Il s'agit de mobiliser des riverains volontaires afin de surveiller la montée des eaux en cas d'alerte de crue et préalablement au déclenchement du plan communal de sauvegarde.

Les travaux d'élargissement et de recalibrage de la rivière se sont poursuivis depuis l'aval vers l'amont sur les secteurs du Merlo et des Platanes, avant de se poursuivre en 2018 le long du CD 42, comme vous avez pu le constater, notamment au droit de l'aqueduc.

En 2017, ces travaux ont représenté une somme de 3,3 M€ hors taxes.

### ➤ **Données financières**

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 940 k€.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 4,580 M€ hors taxes.

Pour le comparer avec le coût que je viens de vous mentionner pour les travaux exécutés en 2017 de 3,3 M€, la différence provient simplement des règlements au cours de l'année, puisque l'on n'est pas dans une comptabilité d'engagement.

La cotisation est entièrement fiscalisée jusqu'à la fin 2017. Elle s'est élevée à 85 410 €, soit une baisse de 4,57 % par rapport à celle qui nous a été mise à la charge de notre commune pour 2016.

Comme l'a indiqué M. le Maire, vous pouvez consulter le rapport complet avec tous les détails que vous souhaiteriez obtenir sur le site du SAGYRC.

**M. RANTONNET.-** Je vous remercie.

Il s'agit d'un rapport d'activités qui n'a rien à voir avec le sujet brûlant qui nous occupe qui donnera lieu à de nombreux débats ultérieurs. Je crois même qu'il y a un débat, plus ou moins avec ce sujet, au titre de la transition écologique dans le cadre du grand débat national qui aura lieu le 2 mars. Cela paraîtra dans le prochain Franch'Info.

Merci pour cette présentation du rapport du SAGYRC.

- **Rapport 2017 SIGERLy.**

**M. GOURIER.-** Le SIGERLy est le syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise.

En 2017, le fait notable est l'extension du périmètre couvert par le SIGERLy, avec l'adhésion de dix communes de la Métropole, qui ont quitté le SYDER suite au retrait

de la Métropole de ce syndicat. Ont donc rejoint le SIGERLy : Corbas, Mions, Givors, Meyzieu, Solaize, Jonage, Vénissieux, Marcy l'Etoile, Quincieux et Chassieu.

Les communes adhérentes au SIGERLy sont donc au nombre de 67 : la Métropole, qui est une collectivité à part entière, 58 communes de la Métropole et 8 communes hors Métropole du département du Rhône.

Cet ensemble de communes pèse très lourd puisque :

- 7 388 km de réseaux électriques ;
- 2 541 km de canalisation de gaz ;
- 57 307 points lumineux

sont gérés par le syndicat.

Le territoire du SIGERLy couvre une population de 902 872 habitants. C'est une organisation qui pèse fortement sur le quotidien, elle gère énormément d'éléments du quotidien des Lyonnais.

Il y a 106 délégués titulaires de la Métropole et des communes au SIGERLy, plus un certain nombre de délégués suppléants.

Comme pour le SAGYRC, la Métropole s'est substituée aux communes métropolitaines pour une compétence principale : la concession de la distribution d'électricité et gaz, donc pour la gestion des marchés pour l'approvisionnement en l'électricité est gaz, ainsi que pour toutes les compétences communes à tous.

Les communes, dont Francheville, adhèrent donc à des compétences optionnelles. En ce qui nous concerne, nous adhérons à :

- la compétence distribution publique de gaz et d'électricité pour nos bâtiments ;
- l'éclairage public ;
- la compétence dissimulation coordonnée des réseaux ;
- la compétence CEP, Conseil en Énergie Partagée.

### ➤ Recettes

En 2017, le syndicat a collecté un peu plus de 70 M€ de recettes, dont un tiers vient des communes, et 21 % de la collecte de la TCCFE, qui est la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Cette taxe est perçue pour le compte des communes puis reversée à 99 %, nous le verrons dans les dépenses du SIGERLy, il reste 1 % pour les frais de gestion du SIGERLy.

### ➤ Dépenses

Elles se sont élevées à 48,87 M€ dont 30,5 % représentent ce fameux remboursement de la TCCFE aux communes.

Le deuxième poste important est celui des travaux de dissimulation des réseaux ; vous avez vu cette année à Francheville que cela peut faire des chantiers importants. Ce poste représente 21 % des dépenses totales du syndicat.

L'achat d'énergie et la maintenance de l'éclairage public représentent 11,4 % des dépenses.

### ➔ Missions du SIGERLy

Le SIGERLy assure des missions complémentaires :

- groupement de commande d'achat énergie, donc d'électricité auprès d'EDF, de Direct énergie, et de gaz naturel ;
- gestion TCCFE ;
- gestion de la redevance d'occupation du domaine public, RODP : il s'agit d'une redevance perçue auprès des opérateurs qui font des chantiers sur les territoires des communes, et donc sur le domaine public. Ils la versent au SIGERLy qui la rétrocède ensuite aux communes. Il y a 50 communes, 21 k€ ont été reversés aux communes ;
- suivi du déploiement des compteurs communicants :
  - Linky : 287 440 compteurs ont été installés sur 28 communes, soit 42 % du territoire ; 70 % des communes en cours d'équipement ont été équipées à plus de 80 %. Pour 2018, il est prévu que 90 % des communes en cours d'équipement soient équipées ;
  - Gazpar : 48 848 compteurs installés dans 12 communes, ce qui représente 10 % du territoire. L'objectif est de passer de 12 à 26 communes en 2018. 47 % des communes seront donc totalement équipées.

Une autre mission du SIGERLy est l'effacement coordonné des réseaux. C'est un élément qui concerne beaucoup Francheville. Ce sont 8 M€ d'investissement en 2017 sur 20 communes dont Francheville, avec 28 chantiers, soit 15 km de réseau basse tension d'éclairage public et de Télécom. Jusqu'en 2018, les communes étaient facturées 47 €/m<sup>2</sup> de tranchée, qui était un coût standard. Cet élément a changé en 2018, nous en reparlerons donc l'an prochain.

En ce qui concerne la gestion de l'éclairage public, et donc de la gestion de tous les mâts d'éclairage, 42 communes, dont Francheville, adhèrent à cette gestion qui consiste en la maintenance quand des mâts tombent en panne mais aussi au remplacement des anciennes lanternes énergivores par des lanternes plus modernes et moins impactantes pour l'environnement. En 2017, du fait des nouvelles communes, il y a eu plus 17 000 mâts lumineux ; le total des mâts gérés est de 57 000 ; ce sont des quantités importantes.

À Francheville, il y a eu des rénovations des installations ainsi que l'installation de nouvelles sources d'éclairage :

- des leds que l'on voit apparaître dans beaucoup de communes, qui représentent 11 % du parc total de l'éclairage ;
- SHP : lampes à sodium. Il s'agit de la génération juste avant les leds, elles peuvent être bi-puissance. On utilise ces lampes à Francheville, ce qui nous donne la possibilité de faire des réductions d'éclairage. Elles représentent 54 % des sources lumineuses sur l'ensemble du territoire ;
- il reste des lampes à iodure métallique mais elles sont en diminution parce que ces lampes sont considérées comme énergivores et peu respectueuses de l'environnement ;
- il reste encore 4 % de lampes ballons fluo, mais il n'y en a plus sur Francheville, ce sont des générations de lampes très anciennes.

Un gros travail est réalisé dans toutes les communes pour rénover les éclairages publics, économiser la consommation et améliorer l'éclairage tout en étant plus respectueux de l'environnement.

Le SYGERLy gère également tous les programmes d'éclairage avec détection de présence soit de personne soit de véhicule, ainsi que l'abaissement de puissance. 10 communes pratiquent les coupures nocturnes totales ou partielles ; ce n'est pas le choix qu'a fait Francheville. Ce sont les communes très périphériques qui pratiquent cette baisse de puissance, Francheville a plutôt fait le choix de remplacer plus rapidement les éclairages publics pour avoir des éclairages qui consomment moins et donc de réaliser des économies.

Il y a également le conseil en énergie partagé, mais vous le verrez directement sur le site. Le SYGERLy pratique le conseil auprès des communes, en particulier sur les consommations, etc.

2 000 bâtiments sont suivis par le SIGERLy pour analyser les performances énergétiques.

Enfin, le SIGERLy collecte ce qu'on appelle les certificats d'économie d'énergie pour le compte des collectivités. Ces certificats sont revendus ensuite à EDF qui participe, par ce biais, à la baisse des dépenses des communes.

Le SIGERLY a une activité de conseiller maître d'ouvrage et producteur d'énergies renouvelables pour le photovoltaïque et les réseaux de chaleur.

### ➤ **Faits marquants 2018**

- Une nouvelle commune pour la compétence d'éclairage public ;
- Modification du calcul de la redevance dissimulation coordonnée des réseaux.

Ce dernier point concerne beaucoup Francheville car nous faisons de gros efforts. Nous faisons partie des communes qui font le plus d'efforts pour la dissimulation coordonnée des réseaux. Il s'agissait de modifier le calcul, le but était de rendre le



calcul le plus proche de la réalité et d'éviter les phénomènes de moyenne car les moyennes pénalisaient les bons qui font des efforts par rapport à ceux qui en font moins, en particulier sur la coordination des réseaux, c'est-à-dire que lorsqu'on fait des travaux, on coordonne tous les opérateurs, cela fait des chantiers importants. Vous l'avez vu sur la route du Bruissin et sur le chemin du fort, mais il y a des économies à réaliser et nous essayons de faire beaucoup dans ce domaine.

À Francheville, nous avons :

- 6 782 abonnés électricité ;
- plus de 20 km de réseaux électriques aériens en basse tension, plus de 65 km sont souterrains et 40 km de réseaux souterrains en haute tension ;
- 3 232 abonnés au gaz.
- 2 016 points lumineux.

Travaux réalisés sur Francheville :

Dissimulation des réseaux : 78 m<sup>2</sup> de tranchée ont été réalisés sur le chemin des Hermières en 2017 ; en 2018 : route du Bruissin et chemin du Fort.

Éclairage public : une dizaine d'opérations ont été faites en 2017 (changement de lanternes, modernisation de l'éclairage. En 2018, on a changé des lanternes rue de la Doulline, rue de la Mairie, allée du puits Fleuri, vers la déchetterie dans le cadre du projet du parc sportif, chemin de Tourson et route du Bruissin.

Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez aller sur le site du SIGERLy, vous y trouverez le rapport avec beaucoup d'autres informations. C'est une mine d'informations pour ceux que cela intéresse.

Merci de votre attention.

**M. RANTONNET.-** Merci Monsieur Gourrier.

J'ajoute un commentaire, celui d'inviter les citoyens à signaler en mairie, les lampadaires éteints, pendant une nuit ou plusieurs nuits suite à des travaux. Le SIGERLy intervient très vite en 2 ou 3 jours, si tant est qu'il soit saisi de l'information.

Par ailleurs, je vous invite à remarquer les réseaux dissimulés route du Bruissin : il est agréable de lever la tête sans voir tous ces fils dont l'esthétique est discutable.

Voici l'un des multiples avantages d'appartenir à la Métropole, avec des services dédiés.

- **Rapport Métropole de Lyon.**

**M. RANTONNET.-** Je vais vous présenter quelques slides sur la Métropole de Lyon. L'année prochaine, en mars 2020, le même jour que l'élection municipale, vous effectuerez un deuxième vote, un votre par liste, pour les conseillers métropolitains. Pour la 1<sup>o</sup>fois, ils seront élus. Ils engagent des choix politiques forts, comme vous le verrez, au travers des quelques exemples suivants.

En 2017, l'État a versé 106 M€ de moins de dotations à la métropole de Lyon. La baisse de la DGF représente à elle seule 102 M€. C'est un montant significatif et cela impacte aussi bien dans le fonctionnement que les investissements. Depuis la création de la Métropole en 2015, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 40 M€.

Quand le fonctionnement augmente, c'est l'investissement qui baisse. Ce dernier a baissé de 30 M€ entre 2015 et 2017.

La Métropole a récupéré les compétences du Département dont les dépenses sociales qui représentent à elles seules 720 M€.

C'est de loin le poste le plus important sur un budget de plus de 3 Md€.

On a parlé du SYGERLy, regardons la voirie. (*Présentation d'un graphique.*)

On voit que la part réservée à l'entretien de la voirie est limitée à 35 M€.

On a vu en Italie l'effondrement du pont à Gênes. On recense sur la métropole lyonnaise 400 ouvrages d'art à entretenir. Ce budget priorise une capacité d'investissement significative. Le premier pont restructuré est celui de Vernaison.

Sur la commune, nous avons un investissement important : le parc sportif. Dans les mandats précédents, le Département subventionnait les équipements des villes. Aujourd'hui, la Métropole ne les subventionne pas, c'est une première différence. Ensuite, je rappelle que la voirie est de compétence Métropolitaine, c'est à dire que la ville doit attendre le bon vouloir et les capacités d'investissement de la Métropole. Comme le Département savait perdre cette compétence en 2015 et que la Métropole se réorganise depuis 2015, vous comprenez pourquoi la voirie est bien dégradée.

Nous aurions beaucoup d'autres exemples à vous commenter.

Ce conseil est pratiquement terminé, il nous reste les questions diverses.

Je prends la décision de ne pas lire celles posées par notre opposition. Il serait inconvenant de poser les questions diverses à leur place et d'y répondre en leur absence.

Simplement, je souhaiterais préciser trois points qui seront consignés au compte rendu.

Premièrement, nous attendons le retour de notre opposition pour qu'elle formule en mars prochain des questions précises se rapportant à l'activité municipale, auxquelles il sera apporté des réponses.

Deuxièmement, je souhaite dire que notre opposition n'a jamais été limitée dans ses interventions municipales se rapportant aux délibérations. Preuve en est, tous les comptes rendus de ce mandat que quiconque peut consulter. Le temps consacré aux

prises de parole de notre opposition est bien supérieur à celui consacré à la majorité qui compose ce soir ce conseil de 25 membres. Je tiens à le dire.

Enfin, qui dit questions diverses dans un conseil municipal dit questions d'abord. Diverses bien sûr mais questions quand même. Un conseil municipal c'est d'abord des délibérations qui permettent à l'administration de fonctionner. Il existe beaucoup d'autres instances dans lesquelles chacun, à titre personnel ou au titre de groupe politique ou associatif, peut s'exprimer. Je l'ai évoqué lors des vœux - je souhaiterais que vous présentiez la statistique des réunions publiques qui ont eu lieu l'année dernière. Vous constatez à l'écran, que 18 réunions publiques ont été organisées par Francheville l'an dernier, des réunions thématiques telles que l'Yzeron ou les déplacements, sur lesquelles je vais revenir avec la question de Francheville autrement et il y a des réunions dans chaque quartier et des réunions en marchant avec le Maire que nous avons initiées bien avant d'autres. Bref, les occasions sont nombreuses, d'évoquer toutes les questions possibles, avec un public d'ailleurs toujours plus nombreux. En 2019, les réunions du débat public permettent à chacun de s'exprimer et la municipalité met à disposition les salles municipales pour des débats sereins.

En qualité de responsable de police de cette assemblée, je n'accepte pas les injures. C'est très clair. On peut débattre mais les injures n'ont pas de place ici. Or, M. Guillon ne respecte pas le protocole de cette assemblée, consigné au règlement intérieur qu'il a voté.

Le règlement Intérieur prévoit que les questions diverses doivent être posées 8 jours avant le conseil, J-8, ce qui correspond à la date de réunion des présidents de groupe qui existe à Francheville depuis plusieurs décennies. Au cours de cette réunion des présidents, on échange, y compris les questions des conseillers municipaux qui ne constituent pas un groupe. Ils ont parfaitement le droit de les poser, mais ce sont des questions. Pourquoi J-8 ? Tout simplement, pour avoir le temps de travailler les réponses et d'y répondre de manière qualifiée.

Les questions diverses doivent être de compétence municipale.

Je serai vigilant jusqu'à la fin de ce mandat : les injures, la calomnie et les mensonges n'ont pas de raison d'être ici. Il existe d'autres instances, je l'ai déjà dit. Les 18 réunions publiques qui ont eu lieu l'an dernier ont rassemblé plus de 900 personnes. Il y aura beaucoup de réunions publiques cette année, vous aurez dans le prochain Franch'Info les dates des réunions dans chaque quartier. N'importe qui peut prendre la parole ; j'adore le débat sinon il ne faut pas prétendre à cette, mais l'injure et la calomnie, non !

Pour conclure, je vous donne deux dates sur les débats nationaux.

Depuis mi-décembre, est à votre disposition à l'accueil, un cahier d'expression libre qui recueille à ce jour une petite vingtaine de contributions. Il est encore disponible pendant un mois, ensuite, il sera envoyé ensuite en Préfecture. N'importe quel citoyen, franchevillois ou autre, peut écrire ses contributions.

Il y a déjà eu deux débats dans le cadre du débat national. Une dizaine de réunions est programmée dans ce cadre. La ville met à la disposition des demandeurs les salles

de réunion municipales. Vous pouvez consulter le calendrier sur le site du grand débat national.

Jeudi 14 mars, une grande concertation publique sera organisée par le Sytral sur le métro Alaï, en présence de 2 garants nommés par CNDP.

## QUESTIONS DIVERSES

*M. le Maire, le 24 mai dernier vous avez organisé une réunion publique sur les déplacements. Lors du dernier conseil de la métropole de Lyon un projet TER a été évoqué. Le doublement du tunnel des deux amants semble avancer, pouvez-vous nous en dire plus ?.*

**M. RANTONNET.-** Deux thèmes me passionnent : les finances publiques et les déplacements.

À l'occasion des grands débats nationaux depuis deux mois, on prend conscience d'une France rurale, avec 45 % des Français n'ont pas accès aux déplacements publics, cela mérite d'être souligné. Notre situation n'est pas parfaite au sein de la Métropole, mais nous avons quand même la chance d'avoir le Sytral.

Concernant le TER, là aussi, nous avons un bel outil qui fonctionne peu. Le TER de Brignais – je ne parle que de la ligne de Brignais et non des autres – a été inauguré en décembre 2012. Au lancement, c'était le tram-train à l'époque, les objectifs prévisionnels à l'échéance de 2020 étaient de 20 000 voyageurs par jour. En 2016, ils n'étaient que 5 200 voyageurs quotidiens à emprunter les trois lignes : Brignais, Lausanne et L'Arbresle. En raison de la future mise en concurrence de certaines lignes ferroviaires, la SNCF a décidé de ne plus communiquer ses chiffres de fréquentation.

Sachez que les lignes de l'Ouest lyonnais étaient menacées de fermeture en 2021. Nous sommes quelques uns, au sein de la Métropole et au Sytral à s'être emparés de ce sujet et surtout de ce gros dossier.

On a organisé à Francheville, le 24 mai dernier, une grande réunion déplacements et nous avons eu la chance d'avoir la présence de la Vice-présidente de la Région. Le principal obstacle au développement du TER, c'est la voie unique du tunnel des deux Amants de Tassin qui limite sa fréquence à une demi-heure. On ne peut pas faire davantage qu'un cadencement à la demi-heure en raison de la voie unique. Simplement, le budget de la seconde voie sous ce tunnel est de l'ordre de 45 M€.

Le 11 mai 2015, au moment de sa création, la Métropole a signé le plan État-Région-Métropole pour le mandat 2015-2020.

Le 21 janvier 2019, un avenant a été signé à ce contrat, il marque la progression importante des engagements des trois partenaires : Métropole, État, Région pour le développement et l'aménagement du territoire métropolitain. Cet avenant surtout marque pour la première fois l'engagement concret du plan de sauvetage des trois lignes de l'Ouest lyonnais avant 2030.

Le budget du plan État, Région de 2015 est passé de 657 M€ à 871 M€, soit une augmentation de 214 M€ : 107 M€ pour la Métropole, 58 M€ pour la Région et 49 M€ pour l'État.

Dans le volet mobilité, le volet ferroviaire représente 48 % du budget, c'est-à-dire que 421 M€ sur les 871 M€ seront affectés au ferroviaire.

10 %, soit 40 M€, seront affectés au projet de régénération des trois branches : Brignais, Lausanne et L'Arbresle. Ainsi, les travaux de la ligne Lausanne sont estimés à 23 M€, dont 2,3 M€ à engager avant 2020 pour sauver la ligne de Lausanne. 17 M€ seront affectés aux deux autres lignes, à savoir Brignais et L'Arbresle. La Région financera 50 % et la Métropole 15 %. L'objectif est bien évidemment d'améliorer la qualité de service des lignes TER et surtout d'augmenter le trafic ferroviaire de 40 % en heures de pointe ; c'est l'objectif que se sont fixé les trois partenaires.

Contrairement aux dires de certains, quand la Métropole, la Région, la SNCF et l'État décident de prioriser des enjeux de mobilité, à la demande pressante d'abord des citoyens mais bien relayée par les élus locaux, les projets sont sur de bons rails.

Nous en avons fini de ce conseil municipal. Nous vous remercions de votre écoute attentive et nous espérons vous revoir le mois prochain pour le budget de cette année dans une ambiance certainement moins feutrée.

Merci à vous, bonne soirée.

*La séance est levée à 20 heures 52.*

## ANNEXES


**DECISIONS DU MAIRE**

DÉCISIONS DU MAIRE - Marchés, avenants, assurances, finances		
N°	Objet - Prestataire	Contenu + Détail
2018-134	Avenant n°2 du marché relatif à la réfection de l'étanchéité toiture terrasse du bas du gymnase Jean Boistard  Entreprise SEI LYON à Corbas	Travaux supplémentaires de déviation des gouttières et dépose/pose des panneaux de façade qui se sont révélés nécessaires suite à la découverte de fuites concernant les descentes de gouttières cachées derrière les panneaux (fuites non visibles avant l'enlèvement des panneaux du bas). Montant de l'avenant: <b>11 800 € HT</b> soit 14 160 € TTC (+ 9,82% par rapport au montant initial du marché). Travaux achevés au 14 décembre 2018
2018-158	Attribution de marché relatif à l'extension du dispositif de vidéo protection et déploiement de la fibre optique communale lot n°1 : travaux de VRD  Entreprise Serpollet SA à Vénissieux	Le marché est traité à prix unitaires conformément au bordereau des prix unitaires avec un montant maximum annuel HT de 85 000 euros et pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Travaux en cours.
2018-159	Attribution de marché relatif aux travaux d'extension du dispositif de vidéo protection et déploiement de la fibre optique communale lotn° 2 : mise en œuvre des équipements de vidéo protection et de fibre optique  Entreprise SERFIM TIC SAS à Vénissieux	Ce marché comprend une partie à prix forfaitaire et une partie à prix unitaires pour le déploiement de caméras supplémentaires et d'une façon générale pour toutes les prestations complémentaires nécessaires à la réalisation du projet. Pour la partie forfaitaire, le marché est décomposé en plusieurs tranches : - <u>Tranche ferme</u> - Interconnexion en fibre optique des bâtiments Parc sportif, Hôtel de Ville, Médiathèque, Maison Jacques Faure, Résidence autonomie Chantegrillet, CCAS et extension de la vidéo protection aux abords des bâtiments Hôtel de Ville et Parc sportif – pour un montant de <b>69 990,42 € HT</b> soit 83 988,50 € TTC. - <u>Tranche optionnelle n°1</u> - Raccordement fibre optique des bâtiments Franch' Bel Air et Fort du Bruissin, et extension de la vidéo protection sur différents quartiers de la Commune – pour un montant de <b>146 643,39 € HT</b> soit 175 972,07 € TTC. - <u>Tranche optionnelle n°2</u> - Raccordement fibre optique des bâtiments Franch' Bel Air et Fort du Bruissin, et extension de

		la vidéo protection sur différents quartiers de la Commune – pour un montant de <b>11 644,10 € HT</b> soit 13 972,92 € TTC. Travaux en cours
2019-01	Attribution de marché relatif à la réfection des espaces publics de l'allée du jardin des Colombes  Entreprise ASTEN à Vourles	<p>Le marché est conclu pour un montant de <b>29 680,00 € HT</b> soit 35 616,00 € TTC concernant la tranche ferme du marché (réfection des espaces publics de l'Allée du Jardin des Colombes). Le marché comporte également deux tranches optionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Tranche optionnelle n°1</u> relative à la reprise de cheminements complémentaires pour un montant de <b>3 500 € HT</b> soit 4 212,00 € TTC.</li> <li>- <u>Tranche optionnelle n°2</u> relative au soutènement entre les deux terrains de tennis pour un montant de <b>19 500,00 € HT</b> soit 23 400,00 € TTC. Cette tranche a été affermée lors de la notification du marché.</li> </ul> <p>A titre indicatif, le démarrage des travaux est prévu <u>mi-février 2019</u> (délai d'exécution d'un mois). Ces travaux font notamment suite au sinistre d'août 2017, lors duquel, une coulée d'eaux usées s'est déversée Allée du Jardin des Colombes, suite aux fortes pluies et aux travaux sur les réseaux sous MOA Métropole en amont de la zone sinistrée.</p>
2019-02	Attribution des marchés d'assurance pour le groupement de commandes commune de Francheville et CCAS  Compagnie SMACL Assurances à Niort	<p>Les 4 lots du marché ont été attribués à la compagnie SMACL ASSURANCES:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot n°1 : Assurances des dommages aux biens et des risques annexes, prime annuelle de 22 183,70 € HT (Commune) / 2 467,85 € HT (CCAS)</li> <li>- Lot n°2 : Assurances des responsabilités et des risques annexes, prime annuelle de 3 828,41 € HT (Commune) / 762,56 € HT (CCAS)</li> <li>- Lot n°3 : Assurances des véhicules à moteur et risques annexes, prime annuelle de 5 127,75 € HT (Commune) / 511,10 € HT (CCAS)</li> <li>- Lot n°4 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus, prime annuelle de 498,00 € HT (Commune) / 72,50 € (CCAS)</li> </ul> <p>Chaque lot du marché est conclu pour une durée ferme de 3 ans à compter du 1er janvier 2019</p>

<b>DÉCISIONS DU MAIRE - Cimetières</b>		
<b>N°</b>	<b>Objet - Prestataire</b>	<b>Contenu + Détail</b>
2018-135 à 138 et 152 à 156	Délivrance et renouvellement des concessions dans les cimetières communaux	5 achats et 4 renouvellements de concessions pour un montant total de 5 778 €
2018-139 à 151	Reprise de terrain dans les cimetières communaux  Marbrerie Genin Piégay	14 reprises de terrain par la commune dont les concessions expirées n'ont pas été renouvelées
<b>DÉCISIONS DU MAIRE - Convention</b>		
<b>N°</b>	<b>Objet - Prestataire</b>	<b>Contenu + Détail</b>
2018-157	Convention d'occupation d'un logement à titre précaire sis 12 rue des écoles	Décide de passer une convention d'occupation d'un logement à titre précaire de Type T2 du 19 décembre 2018 au 18 mars 2019. Loyer mensuel de 259,45 € (hors charges).
<b>DÉCISIONS DU MAIRE - Ester en justice</b>		
<b>N°</b>	<b>Objet - Prestataire</b>	<b>Contenu + Détail</b>
2018-160	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat - Maître Benjamin GAEL 61/63 cours de la Liberté 69003 LYON	Décide d'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la commune en première instance jusqu'à épuisement des voies de recours. Projet immobilier PC069 089 17 0018M1 délivré le 30/05/2018, au 6 Chemin du Gareizin. Recours contentieux d'un riverain, Madame V.
2019-03	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat - Maître Benjamin GAEL 61/63 cours de la Liberté 69003 LYON	Décide d'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la commune en première instance jusqu'à épuisement des voies de recours. Projet immobilier avec PC 069 089 18 0019 délivré le 25/07/18, 10 bis rue des Chaux. Recours contentieux d'un riverain, Madame P.



## FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

### ■ 2019-02-01 : Rapport d'orientations budgétaires pour 2019

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires en amont du vote du budget a été instituée par la loi du 6 février 1992, dite loi ATR (Administration Territoriale de la République), codifiée à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce débat doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée le 07 août 2015, a modifié cet article en introduisant désormais la présentation par l'exécutif d'un rapport destiné à être le support de ce débat.

L'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Il s'agit d'objectifs concernant :

- *L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- *L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.*

Le budget primitif 2019 de la Commune de Francheville (14 578 habitants)<sup>1</sup> sera voté le 28 mars 2019.

En préparation de ce vote, le présent rapport vous invite à prendre connaissance de la situation financière de la collectivité, de sa structure d'endettement, des orientations budgétaires envisagées - notamment au regard de ses effectifs - et des engagements pluriannuels de ce mandat.

### **1/ Situation financière de la commune de Francheville en 2018 :**

La commune de Francheville a débuté l'exercice 2018 avec :

- un budget 2018 voté à hauteur de 14 355 K€ en section de fonctionnement et 10 125 K€ en section d'investissement ;
- un programme pluriannuel d'investissement à réaliser entre 2018 et 2019 d'un montant de 6 831 K€ (PPI du DOB 2018), hors investissements annuels courants ;
- un fonds de roulement de 2 263 K€ ;

---

<sup>1</sup> Population légale 2019 millésimée 2016

- un stock de dette de 5 981 K€, en diminution pour la sixième année consécutive. Le stock de dette par habitant de Francheville s'élève au 01/01/2018 à 407 €<sup>2</sup> contre 893 €<sup>3</sup> pour la moyenne de la strate ;
- une capacité de désendettement correspondant d'environ 3 ans fin 2017 ; ce qui signifie que la commune est en capacité de se désendetter intégralement en y consacrant la totalité de son épargne brute sur 3 exercices consécutifs.

La clôture des comptes 2018 est en cours. Les résultats de gestion de cet exercice, présentés dans le tableau d'équilibre général suivant, sont donc encore prévisionnels.

tableau d'équilibre général / gestion 2018	CA prévisionnel 2018 (en €)
recettes de gestion courante hors recettes exceptionnelles (a)	13 461 805
dépenses de gestion courante (b)	11 688 879
<b>épargne de gestion (EBE)</b>	1 772 926
intérêts de la dette (c)	151 508
<b>épargne brute d=(a-(b+c))</b>	<b>1 621 418</b>
<b>épargne nette (autofinancement net) f=d-m</b>	<b>1 028 542</b>
Recettes exceptionnelles (e)	237 570
recettes définitives d'investissement (h)	<b>298 019</b>
capacité de financement (i = d+e+h)	2 157 007
dépenses d'équipement (j)	<b>5 093 819</b>
besoin de financement (avant dette) (l = j-i)	2 936 811
remboursement du capital de la dette (m)	<b>592 876</b>
besoin de financement (après dette) (n = l+m)	3 529 688
emprunt (k)	<b>1 000 000</b>
<b>flux net de dette (o=k-m)</b>	<b>407 124</b>
fonds de roulement au 31/12/N-1	2 263 832
<b>fonds de roulement au 31/12/N</b>	<b>-265 856</b>
variation du fonds de roulement	-2 529 688
encours au 31/12/N-1	5 981 414
encours au 31/12/N	6 388 538

<sup>2</sup> Rapporté à la population en vigueur en 2018 : 14 683 hab.

<sup>3</sup> Strate : communes de 10 000 à 20 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

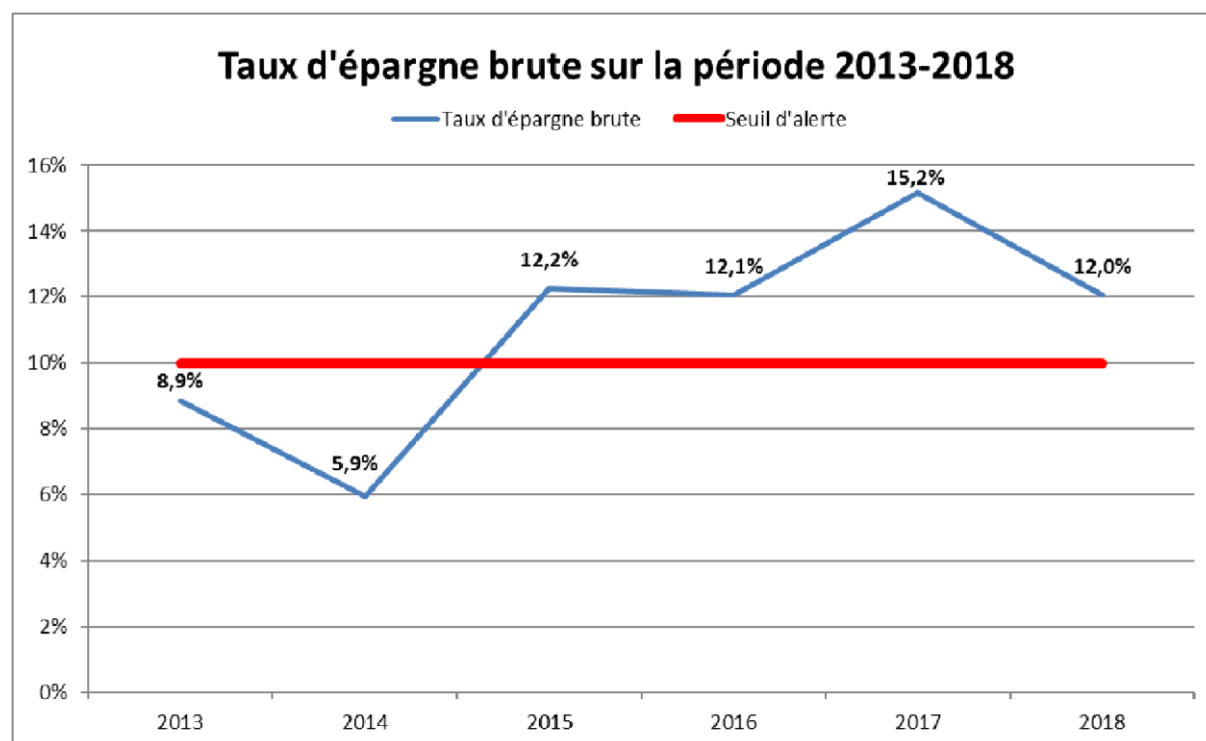
d'après les comptes de gestion 2017 (*Les comptes des communes*)

Les faits notables de l'exercice 2018 sont les suivants :

**Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +5,4% entre 2018 et 2017** en raison principalement de la hausse des dépenses de personnel (création de 2 nouveaux postes, nouvelle assurance statutaire qui apporte une meilleure couverture à la commune, adhésion à l'organisme d'action sociale géré par le Centre de gestion du Rhône, mise en place d'un nouveau régime indemnitaire), du prélèvement SRU appliqué pour la première fois en 2018 à Francheville et de l'impact de la reprise de l'inflation.

**Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté moins fortement que les dépenses** (+1,4% entre 2018 et 2017) en raison de la baisse de la DGF, de la perte des subventions relatives à la semaine de 4 jours et malgré la très bonne tenue des produits issus de la fiscalité (+ 3,4%) en raison du maintien des droits de mutation à un niveau élevé et l'évolution des bases fiscales.

Dans ces conditions, **l'épargne brute dégagée sur 2018 est actuellement estimée à 1 620 K€, en diminution de 400K€ par rapport à l'exercice précédent portant le taux d'épargne brute à 12%** (ce taux est égal au rapport entre l'épargne brute et le niveau des recettes réelles de fonctionnement) soit au-dessus du seuil conseillé de 10%, et ce pour la 4<sup>e</sup> année consécutive. Après un exercice 2017 exceptionnel, Francheville retrouve donc son niveau d'épargne brute de 2015 et 2016.



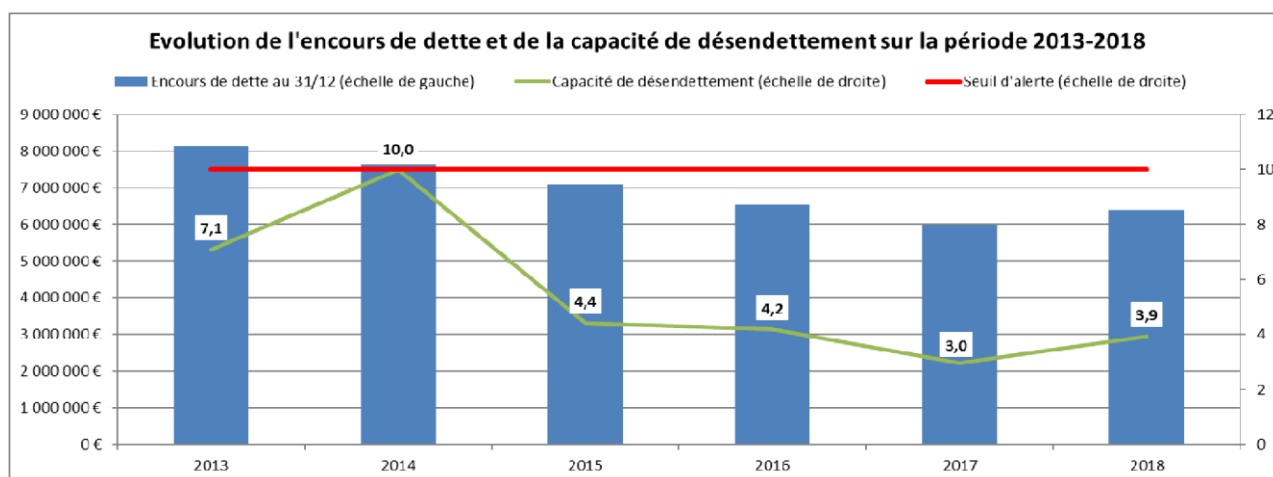
Les recettes exceptionnelles (237 K€) et les recettes d'investissement (298 K€) viennent abonder l'épargne brute pour porter la **capacité d'autofinancement de l'exercice 2018 à 2 157 K€**.

Compte tenu du niveau des dépenses d'équipement de l'exercice, d'un montant de 5 093 K€, et du remboursement du capital des emprunts (592,8 K€), **le fonds de roulement est entièrement consommé et la commune a emprunté, pour la première fois depuis 2011, un montant de 1 M€**. Au 31/12/2018, le besoin en fonds de roulement atteint 265 K€ et est couvert par tirage sur un emprunt de 2 M€ conclu en juillet 2018.

La commune de Francheville clôture donc l'exercice 2018 avec :

un programme pluriannuel d'investissement à réaliser en 2019 d'un montant de 3 839,8 K€, hors investissements annuels courants ;

- un fonds de roulement entièrement consommé ;
- **un encours de dette de 6 388 K€**, en augmentation de 407 K€ suite à l'emprunt de 1 M€ conclu courant 2018. Le stock de dette par habitant de Francheville s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à **438 €<sup>4</sup>** contre 893 € pour la moyenne de la strate ;
- **une capacité de désendettement de 3,9 années** bien en-deçà du seuil conseillé de 10 ans.



C'est au regard de cette situation financière saine que la commune a examiné les termes de la loi de finances pour 2019 pour construire son projet de budget 2019.

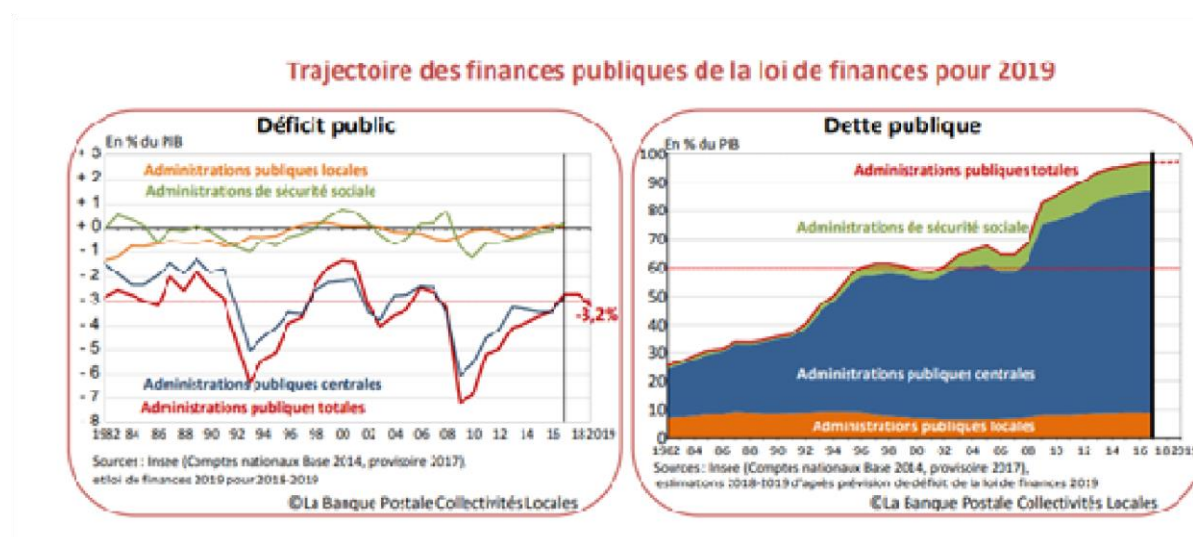
<sup>4</sup> Rapporté à la population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 14 578 habitants

## 2/ Eléments de contexte en lien avec la loi de finances pour 2019 :

La prévision macro-économique retenue par le gouvernement est présentée en annexe de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 ainsi que dans la Loi de finances pour 2019 :

L'économie française serait sur une trajectoire de reprise plus vigoureuse depuis fin 2016 : la croissance s'établirait à +1,7 % en 2019. À moyen terme, les projections de finances publiques reposent sur une hypothèse de stabilisation de la croissance à +1,7 % de 2020 à 2021, puis à +1,8 % en 2022 ;

Le niveau du déficit public devrait s'établir à 2,7 % du PIB fin 2018 comme pour 2017, la part portée par le déficit structurel serait de 2,3% du PIB. Les différentes mesures récentes en faveur du pouvoir d'achat porteraient le déficit public prévisionnel à 3,2% du PIB pour l'année 2019 au-delà donc de l'objectif des 3% fixé au niveau européen dans le Traité de stabilité ;



La BCE a par ailleurs annoncé la fin, à compter du mois de décembre 2018, de son programme de rachats nets de dettes (*quantitative easing*) instauré en mars 2015 pour diminuer les taux d'intérêt et soutenir la croissance. Selon les prévisions, les taux directeurs de la BCE ne devraient pas remonter avant mi-2020 au regard d'une détérioration récente des perspectives économiques pour la zone euro. Les taux d'intérêt devraient donc rester à un niveau bas tout au long de l'année 2019 facilitant l'accès au crédit ;

L'inflation fait son retour en 2018 (+ 2,16% de novembre 2017 à novembre 2018 contre + 1,2% un an plus tôt à la même époque) ce qui induira une augmentation plus importante des dépenses de fonctionnement à périmètre constant mais également une croissance plus importante des bases fiscales et donc des recettes de fonctionnement de la commune. En effet, depuis 2017, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales est égal à l'inflation constatée de novembre à novembre : **+2,2% est la revalorisation la plus importante des 10 dernières années (+2,5% en 2009).**



La loi de finances pour 2019 s'inscrit dans la continuité de la politique mise en œuvre par le Gouvernement dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : stabilité des dotations en contrepartie d'un engagement contractuel de maîtrise de la dépense publique pour les plus grosses collectivités. Pour mémoire, un effort de 13 Mds€ sur la trajectoire spontanée de leurs dépenses est demandé aux collectivités sur la durée du quinquennat. Pour parvenir à modifier la trajectoire spontanée des dépenses, la loi de programmation fixe un taux de croissance des dépenses de fonctionnement des collectivités dont le budget est supérieur à 60 M€ de 1,2 % par an (base 2017). Francheville n'est donc pas concernée par cette contractualisation.

Objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement	Évolution annuelle moyenne 2018/2022
Collectivités locales	+ 1,2 %
Communes	+ 1,1 %
Groupements à fiscalité propre	+ 1,1 %
Départements	+ 1,4 %
Régions	+ 1,2 %

Budgets principaux + budgets annexes

Sources : Art. 13 LPFP 2018-2022

+ « Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales »  
annexé au 2018

Cette apparente stabilité de la DGF à l'échelle nationale recouvre cependant des variations très importantes entre collectivités car **la baisse de la dotation forfaitaire continue de financer l'augmentation des dotations de péréquation** (dotations de solidarité urbaine et rurale) **par le mécanisme de l'écrêtement**. Ainsi, en 2018, 48% des communes de 10 000 à 30 000 habitants ont connu une diminution de leur dotation globale de

fonctionnement (DGF) d'environ 3,7 € / habitant<sup>5</sup>. Ce phénomène devrait se reproduire en 2019 puisque l'effort en faveur des dotations de péréquation, lesquelles ne bénéficient pas à Francheville, se confirme : + 90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et + 90 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR) soit 180 M€ écrêtés sur la dotation forfaitaire des communes.

**En 2019, la commune de Francheville contribuera donc de nouveau à l'effort national de péréquation :**

**a. Via une ponction de ses recettes de DGF et de Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)**

La minoration par l'Etat du versement de ces deux dotations sert à financer des dotations attribuées aux communes disposant de moins de ressources que Francheville.

**Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement :**

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Pour mémoire, la participation cumulée de Francheville au redressement des comptes entre 2014 et 2017 s'élève en définitive à 1 671 K€.

La dotation continue néanmoins de fluctuer en fonction de la population ainsi que d'un dispositif d'écrêtement destiné à financer les dotations de péréquation.

Pour l'année 2018, Francheville a perçu une DGF de 725 K€.

La baisse de population enregistrée sur Francheville entre 2018 et 2019 selon le recensement INSEE aura un impact négatif sur le montant de notre DGF, de l'ordre de -18 K€ environ.

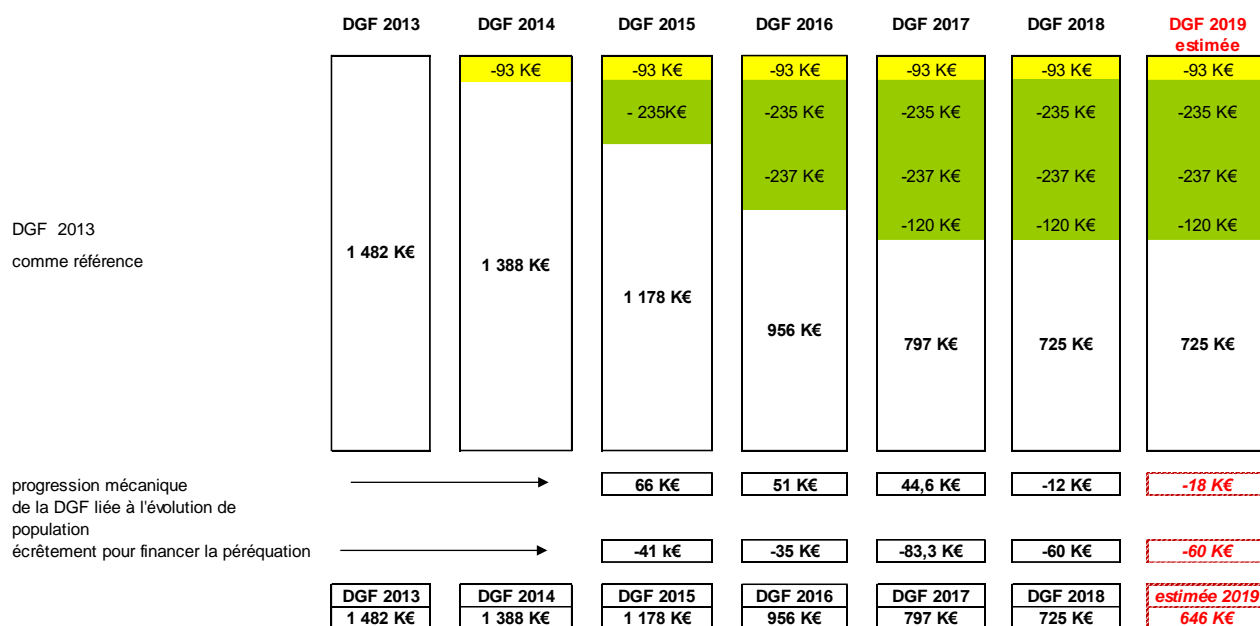
La perte de recette générée par l'application du dispositif de l'écrêtement permettant de financer l'augmentation de la péréquation devrait atteindre -60 K€ (comme en 2018).

Il est donc possible d'estimer le montant de DGF 2019 à hauteur de 646 K€, en baisse de 80 K€ par rapport à 2018.

---

<sup>5</sup> Etude Territoire et Finances 2018, AMF/La Banque Postale, Novembre 2018,





### Concernant le FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle)

Ce fonds, alimenté par l'Etat, devrait être minoré de 14,7% pour le bloc communal pour financer la progression de dotation de péréquation. La recette attendue dans ce cadre devrait diminuer de 2,2 K€ par rapport à 2018 et atteindre ainsi 12,9 K€.

### b. Via le versement d'une contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Mis en place en 2012, le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers le plus défavorisés.

La contribution de la Ville a augmenté d'année en année jusqu'en 2018, date à laquelle le périmètre financier du FPIC a été atteint (1 Md €). Cette stabilisation du FPIC a été confirmée dans la loi de finances pour 2019.

En conséquence, le prélèvement de 2019 devrait être de l'ordre de 150 K€, toute variation de ce montant ne résultant que de l'impact des fusions d'intercommunalités entre elles.

La participation de la commune au FPIC depuis 2012 s'établit à hauteur de 628 K€ :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FPIC	13 390 €	37 151 €	64 374 €	89 040 €	121 546 €	153 736 €	148 672 €



Il convient également de souligner que Francheville sera de nouveau soumis au prélèvement SRU en raison du manque de logements sociaux sur le territoire communal. Pour l'année 2018, le coût de ce prélèvement est de **90 K€**. Pour 2019, le coût devrait être d'environ **110 K€**, l'augmentation s'expliquant par le fait que la commune ne peut déduire des subventions d'aide au logement social versées au titre de l'année 2017 ; aucun versement n'ayant été réalisé lors de cet exercice (absence d'appel de fonds de la part des bailleurs sociaux).

**Concernant les recettes de fonctionnement**, Francheville bénéficiera pour 2019 d'une croissance de ses bases fiscales plus importante que par le passé en raison du retour de l'inflation (+2,2% pour 2019 contre +1,2% pour 2018). Ce « point » supplémentaire de croissance rapportera à la commune environ 80 k€ de produit fiscal supplémentaire compensant ainsi la perte de DGF (cf. *supra*).

A noter que 2019 sera la seconde de dégrèvement partiel de taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux les plus modestes. En 2019, ce dégrèvement n'impactera pas les recettes budgétaires des communes puisqu'il sera intégralement pris en charge par l'Etat. **Les collectivités territoriales entrent cependant dans une phase d'incertitude concernant la fiscalité locale.** L'annonce initiale du Président de la République de supprimer totalement la taxe d'habitation à horizon 2020 et d'engager une réforme globale de la fiscalité locale a été remise en cause dernièrement par la création d'un grand débat national dont l'une de thématiques porte sur les questions fiscales. De grandes incertitudes demeurent sur le maintien partiel de la taxe d'habitation pour 20% des foyers les plus aisés et la compensation de la perte de recettes pour les communes après 2020. Pour mémoire, la taxe d'habitation représente un produit annuel d'environ 4,5 M€ soit 30% des recettes de fonctionnement de Francheville.

L'ensemble de ces mesures ont été prises en compte pour établir le cadrage budgétaire de l'exercice 2019 présenté ci-dessous.

### **3/ Les orientations budgétaires pour 2019**

La municipalité construit son budget 2019 en se fixant pour objectif de limiter l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement à 1,5% par rapport au BP 2018 et son besoin de financement à 2 M€. Ces orientations budgétaires sont atteintes :

- sans augmenter la fiscalité ;
- en réduisant de 2% les dépenses d'achat et de charges externes (chapitre 011) par rapport au BP 2018 ;
- en augmentant, pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, les dépenses de personnel de 2,4% (chapitre 012) par rapport au BP 2018 en raison notamment du glissement-vieillessetechnicité (GVT), dont la reprise de la réforme des « Parcours Professionnels, Carrière et Rémunérations » (PPCR) après la pause de 2018, ainsi que de la création d'un renfort sur le poste de Responsable des assemblées. Une note présentant les dépenses de personnel est annexée au présent document en page 14 ;

- en préservant, à périmètre comparable (soit hors subventions relatives aux rythmes scolaires), les dépenses d'intervention et de subvention (chapitre 65) par un maintien des enveloppes allouées aux subventions aux associations et au CCAS ;
- en intégrant une augmentation prévisionnelle de l'attribution de compensation versée à la Métropole de Lyon de 75 K€ suite au transfert de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (chapitre 014).

Cette construction budgétaire prend en outre en compte l'impact financier des mesures réglementaires nationales précédemment évoquées :

- baisse de la DGF d'environ 78 K€ en raison du financement de la péréquation
- baisse des recettes du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) de 14,7% soit -2,2 K€ ;
- confirmation du prélèvement au titre de la loi SRU lié à l'objectif de logements sociaux sur le territoire de Francheville, pour un montant estimé à 110 K€ ;
- maintien de notre contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 150 K€.

Elle tient enfin compte :

- d'une conjoncture favorable dans l'immobilier, la prévision de recettes de droits de mutation étant chiffrée à 600 K€ ;
- de l'application du coefficient de revalorisation des bases fiscales, fixé à 1,022 pour 2019, qui devrait générer un produit supplémentaire de + 173 K€.

La municipalité inscrit les crédits d'investissement correspondant à son PPI, pour un montant de **3 872,8 K€**, dont **3 640 K€ de crédits nouveaux** et **238,8 K€ de reports**.

Les investissements courants sont, quant à eux, fixés à hauteur de **1 957,7 K€** dont **1 321 K€ de crédits nouveaux** et **636,7 K€ de reports**.

**Le déficit d'investissement reporté de 2018 est estimé à 3 147 K€.**

Dans ces conditions, la commune financera en 2019 la réalisation de ses nouveaux investissements notamment :

- en affectant son résultat de fonctionnement 2018 à l'investissement pour un montant estimé de 1 571 K€, et en inscrivant son solde estimé à hauteur de 1 310 K€ en recettes de fonctionnement ;
- par les recettes du FCTVA, estimé à 700 K€ ;

- par les subventions d'investissement reçues pour un montant de 530 K€ dont le versement du 2<sup>e</sup> acompte de la subvention régionale pour les travaux du parc sportif (environ 329 K€) ;
- en ayant recours à l'emprunt, pour un montant estimé à hauteur de 2 375 K€.

Comme en 2018, le financement de ces investissements se fera sans effectuer de cession de notre patrimoine.

La commune soumettra enfin ses projets d'investissement aux dispositifs de soutien à l'investissement local reconduits par l'Etat. L'éligibilité à ces dotations sera connue en cours d'exercice.

La mise en œuvre de ces orientations permet de présenter les grandes masses prévisionnelles du BP 2019, tel qu'annexées en page 13.

- Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)
- -Vu la circulaire de la Préfecture du Rhône n°E-2016-33 du 23 novembre 2016 relative au contenu et modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- -Vu la circulaire de la Préfecture du Rhône n°E-2018-3 du 06 février 2018 relative aux nouvelles dispositions concernant le débat d'orientations budgétaires,
- -Vu la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires en commission Finances et Commande Publique en date du 29 janvier 2019

## EDUCATION - jeunesse

### **2019-02-02 Autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit du centre social Michel Pache 2019-2021**

Le Centre Social Michel PACHE est une association loi 1901 dont les buts sont :

- Gérer, animer, promouvoir, soutenir ou favoriser la création et le développement d'activités d'ordre social, familial, médico-social ou culturel
- Favoriser la rencontre des individus, des familles et des associations, leur donnant ainsi la possibilité de se livrer à des activités éducatives et culturelles et d'exprimer les besoins des différents groupes

A ce titre, la commune met à la disposition du Centre Social des locaux dédiés :

- o 42 avenue du Châter

Et des locaux partagés :

- o « Maison de la Solidarité » sise 1 rue du Temps des Cerises 69340

Francheville

- Groupe scolaire Bel Air sis Place Loano 69340 Francheville
- Groupe scolaire du Châter sis Allée de l'Aubier 69340 Francheville
- Salle les Cigales sise 5A allée des Cigales 69340 Francheville
- Salle Léo Ferré sise rue de la Chapelle de Bel Air 69340 Francheville

Cette cohabitation vise à illustrer la complémentarité des actions menées dans le respect de l'identité de chacune des institutions.

Chaque entité dispose d'espaces distincts. Sont mutualisés les espaces qui répondent aux besoins des personnels et aux réunions dans des conditions convenues.

Une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit, actant la nature et les conditions de la mise à disposition des locaux et comprenant en annexe l'inventaire des meubles, a été élaborée conjointement par les deux parties et validée pour une année, pour chacun des locaux concernés.

Il est proposé de regrouper au sein d'une seule et même convention l'ensemble des locaux mis à disposition, pour une durée de trois ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, qui pourra être reconduite expressément à l'issue de cette période pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

L'ensemble est joint à la présente délibération.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public au bénéfice du Centre Social Michel PACHE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Autorise le Maire à signer la Convention d'occupation du domaine public au bénéfice du Centre Social Michel PACHE et ses annexes.

#### ■ **2019-02-03 Autorisation de signature de la convention d'utilisation de locaux de la commune de Craponne**

Conformément à la réglementation en vigueur qui institue l'obligation de création d'un centre médico-scolaire pour les communes de plus de 5 000 habitants, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône a engagé une procédure de regroupement des centres afin d'assurer un service de santé scolaire intercommunal au sein de locaux mis à disposition par la commune de Craponne.

La répartition des dépenses de fonctionnement liée au centre sera effectuée au prorata du nombre d'enfants de plus de 5 ans scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Considérant la nécessité de mettre à disposition du personnel médical de l'Education Nationale un lieu de travail et de centralisation des dossiers médico-scolaires,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'autorisation de signature de la convention d'utilisation de locaux de la Commune de Craponne comme centre médico-scolaire intercommunal.

Vu l'ordonnance n°45-2407 du 18 octobre 1945 relative à la santé des enfants d'âge scolaire, des élèves et du personnel des établissements d'enseignement et d'éducation de tous ordres

Vu le décret n°46-2698 du 26 novembre 1946 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 45-2407 du 18 octobre 1945,

Vu l'avis de la commission Éducation Jeunesse en date du 24 janvier 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Autorise le Maire à signer la convention d'utilisation de locaux de la Commune de Craponne comme centre médico-scolaire intercommunal dans les conditions déterminées ci-dessus.